



FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

*En conformité avec la norme NF EN 15804+A2:2019-10
et son complément national NF EN 15804/CN:2022-10*



Shedisol Perle 80 mm

Laine de verre
 $R = 2,25 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

(hors accessoires de pose)



N° d'enregistrement INIES : 20240437819

Date de réalisation : 30/04/2024

Version : 1.3

Table des matières

Avertissement	3
Guide de lecture	3
Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits	3
• Informations générales	4
• Description de l'unité fonctionnelle/déclarée et du produit	5
Description de l'unité fonctionnelle/déclarée	5
Description du produit et de son utilisation	5
Données techniques et caractéristiques physiques	5
Description des principaux composés et/ou matériaux pour 1m ² de produit	5
Information sur la teneur en carbone biogénique	6
Description de la durée de vie de référence	6
• Etapes du cycle de vie	7
Etape de production, A1-A3	7
Etape de construction, A4-A5	8
Etape d'utilisation (exclusion des économies potentielles), B1-B7	10
Etape de fin de vie C1-C4	10
Bénéfice et charge, D	11
• Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie	13
Champ de l'étude	13
Qualité des principales données utilisées pour la réalisation de la FDES	13
Représentativité de la FDES	14
• Résultats de l'analyse de cycle de vie	15
• Interprétation du cycle de vie	22
• Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation	23
Air intérieur	23
Sol et eau	24
• Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments	25
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment	25
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment	25
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment	25
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment	26
• Informations additionnelles	27
Système de management de l'environnement	27

Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Saint-Gobain Isover (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « EPD (*Environmental Product Declaration*) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une "DEP" complétée par des informations sanitaires.

Guide de lecture

Exemple de lecture : -9,0E-03 = -9,0 x 10⁻³ = -0,009

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Abréviations utilisées :
 - N/A : Non Applicable
 - UF : Unité Fonctionnelle
 - UD : Unité Déclarée
- Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le gramme « g », le kilogramme « kg », le Watt « W », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le kelvin « K », le millimètre « mm », le mètre « m », le kilomètre « km », le mètre carré « m² », le mètre cube « m³ », la mole « mol », le kilo-Becquerel et les unités de comparaison de toxicité écologique (CTUe) et humaine (CTUh).
- Lorsque le module n'est pas évalué, alors la valeur « MND » est affichée

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804 définit au § 5.3 « Comparabilité des Déclarations Environnementales Produits pour les produits de construction », les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

- En dehors du cadre d'un bâtiment, les DEP ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.
- Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.
- Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires. La présente norme ne fixe pas de valeurs de référence.

• Informations générales

Déclaration Environnementale Produit conforme à la norme NF EN ISO 14025 et NF EN 15804+A2.

Editeur de la FDES : Saint-Gobain Isover, Tour Saint-Gobain 12, place de l'Iris, 92400 Courbevoie

Dans les objectifs d'amélioration continue et d'écoconception, Saint-Gobain Isover a formé des praticien(ne)s en analyse de cycle de vie et réalisé en interne des déclarations environnementales produits.

dev_durable_isolation_france@saint-gobain.com

Type de Déclaration Environnementale : « du berceau à la tombe et module D », FDES individuelle

Identification Règle de Catégorie de Produit : La norme EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

Nom du produit et fabricant(s) représentés : Shedisol Perle 80 mm R = 2,25 m².K/W, fabriqué dans l'usine de Chalon/Saône (France), pour Saint-Gobain Isover.

Circuit de distribution : BtoB

L'étude et la rédaction de cette déclaration ont été réalisées par Cécile Petit et Sandrine Jacquet.

Rapport d'accompagnement de la déclaration mis à jour le 19 mars 2024. Les informations relatives à la validité de la FDES sont cohérentes avec les spécifications contenues dans le rapport du projet.

La norme EN 15804 du CEN sert de RCP ^{a)} .
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010
<input type="checkbox"/> Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe
(Selon le cas ^{b)}) Vérification par tierce partie externe :
Yannick Le Guern, Maxime Pousse, Frédéric Croison et Pierre-Alexis Duvernois (ELYS Conseil).
Numéro d'enregistrement AFNOR-INIES : 20240437819
Date de 1 ^{ère} publication : 28/03/2019
Date de mise à jour : 30/04/2024
Date de vérification : 30/04/2024
Date de fin de validité : 31/12/2029
Période de validité : 5 ans
a) Règles de définition des catégories de produits
b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4)

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante : www.inies.fr



• Description de l'unité fonctionnelle/déclarée et du produit

Description de l'unité fonctionnelle/déclarée

En considérant les fonctions de ce produit, l'unité déclarée peut être décrite ainsi :

1 m² d'isolant en laine de verre permettant d'assurer la fonction d'isolation thermo-acoustique de R = 2,25 K.m²/W (hors accessoires de pose) pour une application d'isolation par l'intérieur des toitures sèches métalliques, sur la base d'une durée de vie de référence de 50 ans.

Description du produit et de son utilisation

Cette Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire des produits (FDES) décrit les impacts environnementaux d'1 m² de laine de verre, livrée sous forme de panneaux.

Saint-Gobain Isover fabrique, avec des matières premières vierges (sable) ou des matières recyclées (calcin) par fusion et fibrage, de la laine de verre. Les produits obtenus se présentent sous la forme d'un « matelas de laine minérale » composé d'une structure souple et d'air.

Grâce à sa structure enchevêtrée, la laine de verre est un matériau poreux qui emprisonne de l'air, ce qui procure ses capacités d'isolation thermique. La structure poreuse et élastique de la laine minérale absorbe également les bruits aériens, les bruits de chocs et permet d'effectuer la correction acoustique à l'intérieur des locaux. Enfin, à base de minéraux incombustibles par nature, les laines minérales n'alimentent pas le feu et ne propagent pas les flammes.

Applications : Isolation par l'intérieur des toitures sèches métalliques.

La durée de vie d'un produit en laine minérale est similaire à celle d'un bâtiment, tant que le composant fait partie de celui-ci (souvent fixée à 50 ans).

Données techniques et caractéristiques physiques

Code de désignation CE : 1163-CPR-0498

Résistance thermique du produit : 2,25 K.m²/W (n° ACERMI : 03/018/212)

Conductivité thermique du produit : 0,035 W/(m.K)

Réaction au feu : Euroclasse B-s1, d0 (DoP n° 0001-034)

Propriétés acoustiques : AFr7

Contenu en matière secondaire du produit : 63%

Description des principaux composés et/ou matériaux pour 1m² de produit

Paramètre	Valeur
Quantité de laine minérale	1,520 kg de laine de verre
Epaisseur	80 mm
Surfaçage	165 g de surfaçage aluminium/kraft/polyéthylène laqué coloré 105 g de voiles de verre
Emballage pour le transport et la distribution	64,4 g de boîte en carton 7,3 g de film polyéthylène transparent 238,9 g de palette en bois
Produits complémentaires pour la pose	Non considérés

Substances de la liste candidate selon le règlement REACH : aucune substance appartenant à la liste est à plus de 0.1% en masse.

Information sur la teneur en carbone biogénique

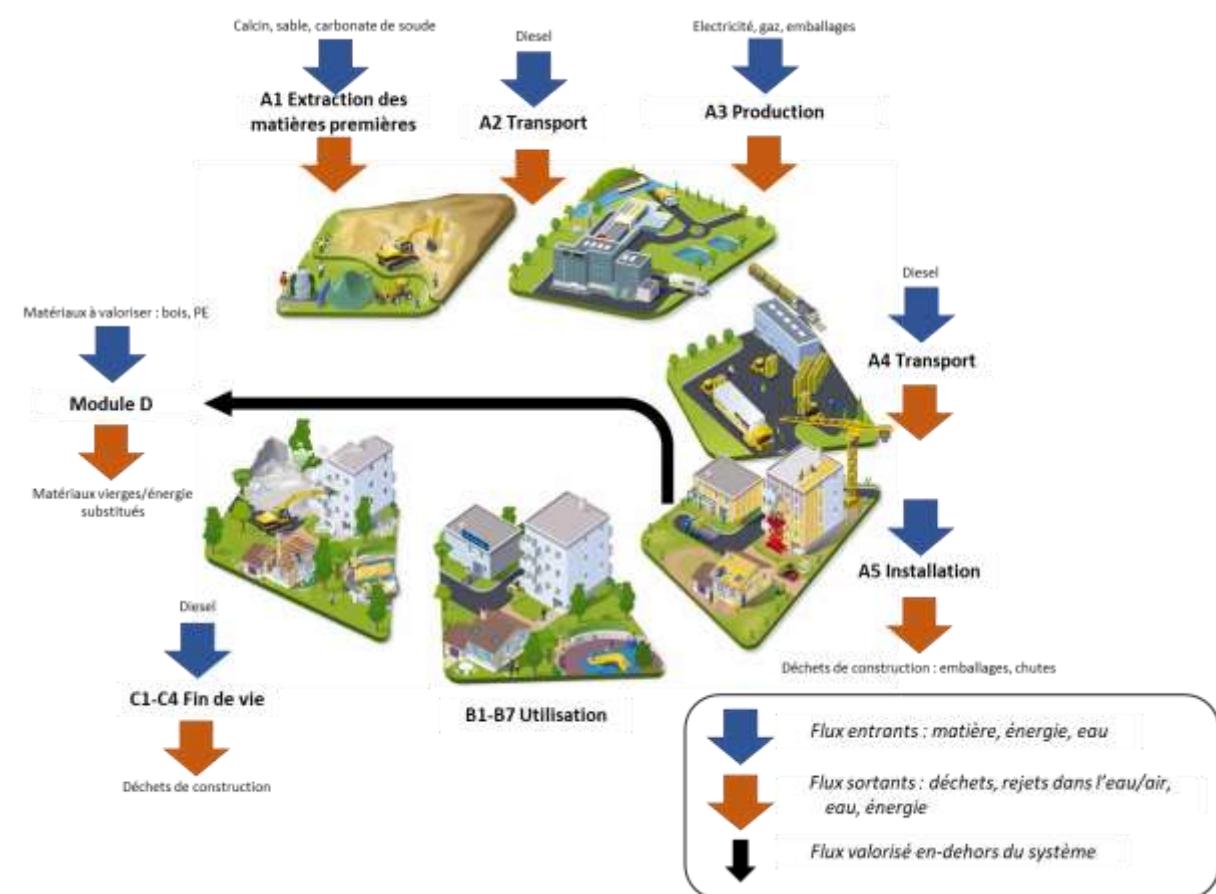
Teneur en carbone biogénique	Valeurs
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	0,033 kg C/UD
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	0,126 kg C/UD

Description de la durée de vie de référence

Durée de vie de référence (DVR)	50 ans
Justification	<p>La DVR choisie pour ce type de produit correspond aux exigences de la norme NF EN 15804/CN:2022-10 (annexe H) dans les conditions d'utilisation de référence.</p> <p>La DVR correspond à la période au bout de laquelle il est supposé une rénovation du bâtiment causée par des besoins indépendants de la durée de vie du produit (pouvant dépasser 50 ans). Le produit conserve ses performances techniques durant la durée totale de son cycle de vie.</p>
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	<p>Réaction au feu : Euroclasse B-s1, d0</p> <p>Résistance à l'écoulement de l'air : AFr7</p>
Paramètres théoriques d'application	DTU 40.35 et 58.1
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	Conforme à la norme EN 13162:2012+A1:2015.
Environnement extérieur (pour les applications extérieures)	Non concerné.
Environnement intérieur (pour les applications intérieures)	Voir la fiche produit disponible sur le site internet Isover.
Conditions d'utilisation	Isolant en laine de verre sous forme de panneaux pour l'isolation par l'intérieur.
Maintenance	Non pertinent.

• Etapes du cycle de vie

Schéma du cycle de vie



Périmètre du cycle de vie

Description des frontières du système (X = inclus dans l'ACV ; MND = Module Non Déclaré)														
Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation								Etape de fin de vie			Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	Transport	Installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation d'énergie	Utilisation d'eau	Déconstruction / démolition	Transport	Traitement des déchets	Élimination	
Production														
A1-A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Etape de production, A1-A3

Description de l'étape :

L'étape de la production de produits en laine minérale est subdivisée en trois modules : A1, approvisionnement en matières premières ; A2, transport et A3, fabrication.

L'agrégation des modules A1, A2 et A3 est une possibilité donnée par la norme EN 15804+A2. Cette règle est appliquée à cette FDES.

A1 Approvisionnement en matières premières

Ce module prend en compte l'approvisionnement et le traitement de toutes les matières premières et les énergies qui se produisent en amont du procédé de fabrication. En particulier, il couvre l'approvisionnement en matières premières pour la fabrication du liant et des fibres de verre, comme le sable. En complément de ces matières premières, des matériaux recyclés (calcin) sont utilisés en entrants. Le prélèvement de CO₂ atmosphérique sous forme de

carbone biogénique des matières premières biosourcées dans le produit est compté à cette étape.

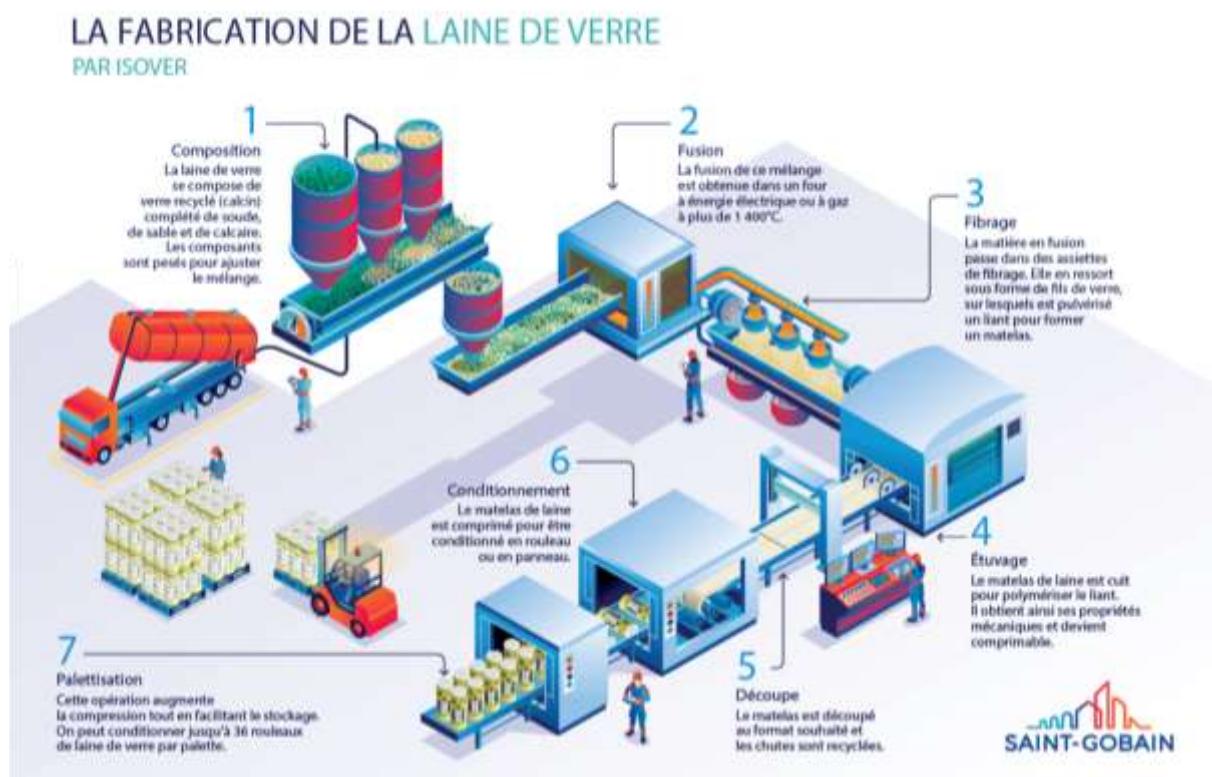
A2 Transport à destination du fabricant

Les matières premières sont transportées jusqu'au site de fabrication. La modélisation comprend, pour chacune des matières premières des transports routiers, fluviaux ou ferroviaires (valeurs moyennes).

A3 Fabrication

La fabrication de laine de verre inclut les étapes de fusion et de fibrage (cf. diagramme du procédé de fabrication). De plus, la production des emballages est prise en compte à cette étape, incluant le prélèvement de CO₂ atmosphérique sous forme de carbone biogénique dans le bois de la palette.

Diagramme du procédé de fabrication



Etape de construction, A4-A5

Description de l'étape :

L'étape de construction est divisée en deux modules : A4, le transport jusqu'au site de construction et A5, l'installation dans le bâtiment.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

A4 Transport jusqu'au site de construction

Ce module inclut le transport de la sortie d'usine au chantier. Le transport est calculé sur un scénario incluant les paramètres suivants :

Paramètre	Valeur
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport, par exemple camion sur longue distance, bateau, etc.	Camion avec une charge utile de 24 t, consommation de diesel de 38 litres pour 100 km
Distance moyenne jusqu'au chantier	337 km

Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	100% de la capacité en volume 30% de retours à vide
Densité du produit transporté	45 m ² par palette et 16 palettes par camion
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	Coefficient < 1

A5 Installation dans le bâtiment

Ce module comprend les déchets produits lors de l'installation de la laine minérale dans le bâtiment, la production supplémentaire engendrée pour compenser ces pertes et le traitement des déchets de chantier. Les scénarios utilisés pour la quantité de déchets générée lors de la mise en œuvre et le traitement des déchets de chantier sont les suivants :

Paramètre	Valeur
Intrants auxiliaires pour l'installation	Non considérés.
Utilisation d'eau	Non concerné.
Utilisation d'autres ressources	Non concerné.
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	Pas d'énergie nécessaire à la mise en œuvre du produit.
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	5% de laine de verre 64,4 g de boîte en carton (emballage) 7,3 g de film polyéthylène transparent (emballage) 238,9 g de palette en bois (emballage)
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	Les déchets de laine minérale sont mis en centre d'enfouissement conformément à l'annexe L.7, NF EN15804/CN : 2022-10. Le taux de valorisation des palettes en bois est de 87% ¹ (7% valorisation matière, 80% valorisation énergétique). Elles sont incinérées pour le reste. Les déchets d'emballage sont collectés et recyclés en majorité pour le polyéthylène non imprimé (78,9%) et le carton (57%). Ils sont incinérés (55,6%) et enfouis (44,4%) pour le reste.
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Non concerné.

Le traitement du carbone biogénique contenu dans le produit et /ou les emballages (carton et palettes en bois) dépend des fractions valorisées ou éliminées :

- Recyclage : Le contenu en carbone biogénique de l'emballage est une propriété inhérente du matériau. C'est-à-dire que 100% du carbone biogénique contenu dans la fraction recyclée est restitué sous forme de CO₂ (changement climatique biogénique).
- Incinération : Il est supposé une combustion complète du bois et du carton. 100% du contenu en carbone biogénique associé est émis sous forme de CO₂, CO et CH₄ dans l'air.

¹ ADEME, FCBA. VALORISATION DES PALETTES BOIS EN FIN DE VIE : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION. Partie 2, figure 34. https://tywaste.fr/wp-content/uploads/2021/04/VALORISATION-DES-PALETTES-BOIS-EN-FIN-DE-VIE-VALOPAL_Rapport-complet2020.pdf

➤ Enfouissement :

- Le taux de dégradabilité du carbone biogénique est fixé à 10% pour l'ensemble des emballages. La conversion du carbone en CO₂/CH₄ dans l'air suit les hypothèses de l'étude du FCBA².
- Les 90% de carbone biogénique non dégradé est supposé converti intégralement en CO₂ émis dans l'air sans limite de temps, conformément au §6.3.5.5 de la norme EN15804+A2:2019-10.

La valorisation des fractions recyclées au-delà des frontières du système est décrite dans le paragraphe Bénéfice et charge, D.

Etape d'utilisation (exclusion des économies potentielles), B1-B7

Description de l'étape :

L'étape d'utilisation est divisée en sept modules :

- B1 : Utilisation ou application du produit installé
- B2 : Maintenance
- B3 : Réparation
- B4 : Remplacement
- B5 : Réhabilitation
- B6 : Besoins en énergie durant la phase d'exploitation
- B7 : Besoins en eau durant la phase d'exploitation.

Description des scenarios et des informations techniques supplémentaires :

Aucune opération technique n'est nécessaire durant la phase d'utilisation jusqu'à la fin de vie. Ainsi, les laines minérales n'ont pas d'impact durant cette étape.

Etape de fin de vie C1-C4

Description de l'étape :

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination.

Description des scenarios et des informations techniques supplémentaires :

C1 Déconstruction, démolition

La déconstruction et/ou le démontage des produits d'isolation fait partie de la démolition d'un bâtiment entier. Dans notre cas, il n'y a pas d'opérations de déconstruction spécifiques.

Paramètre	Valeur
Processus de collecte spécifié par type	Collecte avec les déchets de construction mélangés en vue d'un enfouissement : 1,790 kg (100%) de laine de verre avec surfaçage.

C2 Transport jusqu'au traitement des déchets

Paramètre	Valeur
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	Camion avec une charge utile de 24 t, consommation de diesel de 38 litres pour 100 km 50 km

² FCBA/CODIFAB. Version 1-2023. GDBAT : Gestion des déchets de produits de construction bois en fin de vie - Phase 2 : Modélisation ACV de la gestion des déchets bois de classes BR1 et BR2. Disponible sur : <https://www.codifab.fr/actions-collectives/modelisation-acv-de-la-gestion-des-dechets-bois-de-classes-br1-et-br2>

C3 Traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage

Le produit est considéré comme étant mis en installation de stockage sans réutilisation, récupération et/ou recyclage.

C4 Elimination

La laine de verre est supposée être mise en installation de stockage de déchets non inertes et non dangereux en totalité.

Paramètre	Valeur
Elimination spécifiée par type	100% des déchets de laine de verre avec surfaçage sont destinés à l'enfouissement, soit 1,790 kg
Taux de dégradation du carbone biogénique	Surfaçage kraft : 10% Autres composants du produit : 100%
Emission de dioxyde de carbone biogénique provenant du carbone biogénique résiduel	0,096 kg CO ₂ équivalent

Le taux de dégradabilité est fixé selon les hypothèses de l'étude du FCBA³ pour les surfaçages à base de kraft. Les autres composants biosourcés sont supposés se dégrader intégralement. Le carbone biogénique dégradé est converti en CO₂ et CH₄. Conformément au §6.3.5.5 de la norme EN15804+A2:2019-10, le carbone biogénique non dégradé est supposé être réémis intégralement sous forme de CO₂ dans l'air.

Bénéfice et charge, D

Le module D quantifie les charges et bénéfices potentiels liés à la valorisation du produit en fin de vie. A ce jour, la laine de verre n'entre pas dans une filière de valorisation permettant de justifier des bénéfices induits par du recyclage.

³ FCBA. Rapport D'étude - Volet 2 – Prise En Compte De La Fin De Vie Des Produits Bois. 2012. <https://www.codifab.fr/uploads/media/61b09e54caca2/acv-fdes-construction-bois-volet-2-3-modelisation-acv-et-calculs-dimpacts-20121214.pdf>

Pour les emballages, le tableau suivant décrit les étapes et/ou entrants sortants pris en compte :

Matières / matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières / matériaux / énergie économisés	Quantités associées (kg sortant du système/UD)
Films polyéthylène transparents (PEBD en majorité)	Régénération des granules de PE par tri, broyage et palettisation	Granules de PE	0,006 kg
Boite en carton	Régénération de la pâte à papier par voie chimique	Pâte à papier (voie chimique)	0,037 kg
Bois de palette	Préparation de débit de bois pour réintégration dans la fabrication de produits bois (types panneaux de particules)	Broyats de palettes pour panneaux	0,017 kg
Bois de palette	Valorisation énergétique en chaudière biomasse	Broyats de palettes pour énergie se substituant à du gaz naturel sur le réseau	0,191 kg
Bois de palette	Incineration avec récupération d'énergie, rendement électrique + thermique 23%	Broyats de palettes pour énergie se substituant à du gaz naturel sur le réseau	0,031 kg

• Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

Champ de l'étude

RCP utilisé	La norme EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).
Frontières du système	Du berceau à la tombe et module D : A1-3, A4-5, B1-7, C1-4, D.
Allocations	Etant donné qu'il n'y a pas de coproduits, les critères d'allocations ne sont pas utilisés.
Règles de coupure	Aucune règle de coupure n'a été appliquée.
Méthode de calcul des impacts	Impacts environnementaux conformes NF EN15804+A2 (EF3.1, sans flux long-termes).
Représentativité géographique Temporelle	France, année 2021 (période de collecte des données primaires). Modules génériques base GaBi (Version 10.7.1 2023), et modules EcoInvent (Version 3.9.1 2022). Le mix électrique résiduel français est considéré d'après les données AIB 2022 ⁴ .
Variabilité des résultats	Il n'y a pas de variabilité intersites.

Qualité des principales données utilisées pour la réalisation de la FDES

L'évaluation de la qualité des principales données spécifiques est la suivante :

Données spécifiques	61 % des données avec une notation moyenne « très bonne »
	33 % des données avec une notation moyenne « bonne »
Données génériques	6 % des données avec une notation moyenne « moyenne »
	0 % des données avec une notation moyenne « faible »
Données génériques	0 % des données avec une notation moyenne « très faible »
	44 % des données avec une notation moyenne « très bonne »
Données génériques	27 % des données avec une notation moyenne « bonne »
	23 % des données avec une notation moyenne « moyenne »
Données génériques	6 % des données avec une notation moyenne « faible »
	0 % des données avec une notation moyenne « très faible »
La validation des principales données génériques est la suivante :	
95 % des données secondaires sont plausibles	
95 % des données secondaires sont complètes	
95 % des données secondaires sont consistantes avec EN 15804+A2	

⁴ AIB. European Residual Mixes. V1.0, 01 juin 2023. Disponible sur : https://www.aib-net.org/sites/default/files/assets/facts/residual-mix/2022/AIB_2022_Residual_Mix_Results_inclAnnex.pdf

Justification de l'utilisation de données notées faibles ou très faibles :

- Représentativités géographique et technologique : les données concernées sont principalement les inventaires d'indice géographique RoW et GLO, n'ayant pas de déclinaison plus précise. Cela n'induit pas d'incertitudes sur les calculs dans la mesure où il s'agit de données d'extraction minière, de production de polymères usuels, de transport routier et de combustion d'énergie fossile peu dépendantes du contexte.
- Représentativité temporelle : les bases de données Ecoinvent version 3.9.1 et Sphera GaBi version 10.7.1 (2022) sont les versions les plus récentes disponibles à ce jour.

Représentativité de la FDES

Géographique	Cette FDES est représentative des panneaux de laine de verre avec surfaçage fabriqués et mis en œuvre en France.
Technologique	Cette FDES est représentative des panneaux de laine de verre avec surfaçage pour une application d'isolation des toitures métalliques fabriqués selon la technologie employée par Isover.
Temporelle	Cette FDES est représentative d'une fabrication en 2021.
Variabilité des résultats	Il n'y a pas de variabilité intersites.

• Résultats de l'analyse de cycle de vie

Le modèle d'ACV, l'agrégation des données et les impacts environnementaux sont calculés à partir du logiciel Gabi.

Ci-après, les tableaux qui synthétisent les résultats de l'ACV.

Pour rappel :

Exemple de lecture : -9,0E-03 = -9,0 x 10⁻³ = -0,009

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Lorsque le module n'est pas déclaré, alors la valeur « MNA » est affichée.
- En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des différents modules.
- Les valeurs négatives de l'étape A5 sont liées à l'application de la méthode proposée à l'annexe I de la norme NF EN 15804/CN.

Exonération de responsabilité quant aux incertitudes des méthodes de calculs des indicateurs d'impacts environnementaux de références et additionnels selon la norme EN15804+A2 :2019 (§5.4.2 ; §7.2.3.3) :

- Exonération de type 1 : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.
 - Indicateur(s) concerné(s) : Rayonnements ionisants (santé humaine)
- Exonération de type 2 : Les résultats de ces indicateurs doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.
 - Indicateur(s) concerné(s) : Epuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux) ; Epuisement des ressources abiotiques (fossiles) ; Ecotoxicité (eaux douces) ; Toxicité humaine, effets cancérogènes ; Toxicité humaine, effets non cancérogènes ; Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols ; Besoin en eau

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Paramètres	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Changement climatique - total - kg CO ₂ equiv/UD	2,42	5,59E-01	6,53E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	8,35E-03	0	1,39E-01	-2,48E-01
Changement climatique – combustibles fossiles - kg CO ₂ equiv/UD	2,53	5,59E-01	1,66E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	8,35E-03	0	1,61E-02	-1,46E-01
Changement climatique - biogénique - kg CO ₂ equiv/UD	-1,16E-01	1,64E-04	4,88E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	2,45E-06	0	1,23E-01	-1,02E-01
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols - kg CO ₂ equiv/UD	1,36E-03	3,18E-05	7,13E-05	0	0	0	0	0	0	0	0	4,75E-07	0	2,33E-06	6,98E-06
Le changement climatique mesure les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ayant la capacité de contribuer à l'élévation moyenne de la température à la surface terrestre. Le bilan des GES comprend les sources des activités humaines (combustibles fossiles, calcination, exploitation de la biomasse, occupation des sols). Il est mesuré en kg de dioxyde de carbone équivalent (de CO ₂ éq.), GES de référence, exprimant les contributions de tous les GES sur une période de 100 ans (après date d'émission dans l'air).															
Appauvrissement de la couche d'ozone - kg CFC 11 equiv/UD	4,00E-08	1,19E-08	2,91E-09	0	0	0	0	0	0	0	0	1,77E-10	0	3,74E-10	5,54E-10
Cet indicateur est exprimé en kg équivalent trichlorofluorométhane (CFC-11). Il représente les émissions dans l'air de gaz participant à la destruction de la couche d'ozone (O ₃). Lorsque ces gaz atteignent la couche d'ozone, située en haute altitude, ils réagissent avec l'ozone. La baisse induite de concentration d'ozone, filtrant les rayons UV provenant du soleil, est un risque pour la santé.															
Acidification des sols et de l'eau – mol H ⁺ equiv/UD	1,32E-02	1,43E-03	8,47E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	2,14E-05	0	8,04E-05	-1,57E-05
L'acidification est le phénomène de réduction du pH du sol et du milieu aquatique, principalement sous l'effet du dioxyde de soufre (SO ₂) et des oxydes d'azote (NO _x) et par l'ammoniac gazeux (NH ₃). Ces composés sont notamment issus de la combustion des combustibles fossiles et de l'activité agricole (engrais). L'acidification des écosystèmes a des effets nocifs sur la faune et la flore. Elle est mesurée en mole H ⁺ équivalent.															
Eutrophisation aquatique, eaux douces – kg P equiv/UD	3,22E-05	8,76E-07	1,73E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	1,31E-08	0	7,20E-08	1,52E-06
Eutrophisation aquatique marine – kg N equiv/UD	3,48E-03	5,52E-04	2,81E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	8,25E-06	0	1,49E-04	7,85E-06
Eutrophisation terrestre – mol N equiv/UD	4,73E-02	5,84E-03	3,23E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	8,71E-05	0	3,42E-04	-3,06E-04
L'eutrophisation des milieux aquatiques et terrestres trouve également sa source dans les rejets de composés nitrés (ammoniac, en équivalent azote N) et phosphorés (phosphates, en équivalent phosphore P). En excès dans un milieu, ces éléments peuvent entraîner une prolifération excessive d'algues et de bactéries, ce qui peut entraîner la mort des autres organismes aquatiques.															
Formation d'ozone photochimique – kg NMVOC equiv/UD	1,13E-02	2,30E-03	8,43E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	3,43E-05	0	1,40E-04	-1,29E-04
L'ozone se forme en basse altitude par conjonction des NO _x , des composés organiques volatils (COV) issus des combustibles fossiles principalement, auxquels s'ajoute l'action du Soleil. Un excès d'ozone en basse altitude est nocif pour la santé et contribue aussi à l'effet de serre. Elle est mesurée en kg de COV non méthane (NMVOC) équivalent.															
Epuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux - kg Sb equiv/UD	7,77E-05	8,38E-08	3,90E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	1,25E-09	0	1,87E-08	3,58E-08
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles - MJ/UD	77,7	7,22	4,37	0	0	0	0	0	0	0	0	1,08E-01	0	2,78E-01	-2,60
Les ressources présentes dans la croûte terrestre sont présentes en quantité finies. En fonction du gisement disponible, leur vitesse d'extraction se traduit par un taux d'épuisement en ressources fossiles pour les énergies et en ressources minérales/métalliques pour les matières premières.															
Besoin en eau - m ³ de privation equiv dans le mond /UD	1,02	1,69E-02	5,83E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	2,52E-04	0	1,45E-02	9,30E-03
Le besoin en eau traduit une consommation d'eau, au sens privatif, en fonction des réserves disponibles localement et de leur taux de renouvellement naturel. Cette mesure permet de pondérer le stress hydrique de façon spatio-temporelle dans la consommation d'eau.															

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS

Paramètres	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Emissions de particules fines - <i>Indice de maladies/UD</i>	1,04E-07	4,01E-08	8,73E-09	0	0	0	0	0	0	0	0	5,98E-10	0	1,76E-09	-4,07E-10
Rayonnements ionisants (santé humaine) - <i>kBq de U235 equiv/UD</i>	6,51E-01	1,31E-03	3,28E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	1,96E-05	0	2,44E-04	4,92E-04
Ecotoxicité (eaux douces) - <i>CTUe/UD</i>	19,0	3,26	1,31	0	0	0	0	0	0	0	0	4,86E-02	0	8,18E-01	1,05E-01
Toxicité humaine, effets cancérogènes - <i>CTUh/UD</i>	2,72E-09	7,60E-11	2,14E-10	0	0	0	0	0	0	0	0	1,14E-12	0	6,24E-12	-8,45E-12
Toxicité humaine, effets non cancérogènes - <i>CTUh/UD</i>	2,72E-08	3,89E-09	1,75E-09	0	0	0	0	0	0	0	0	5,80E-11	0	1,39E-10	-9,24E-11
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols - <i>Sans dimension/UD</i>	53,1	4,04E-01	2,73	0	0	0	0	0	0	0	0	6,03E-03	0	5,79E-01	-5,11

UTILISATION DES RESSOURCES

Utilisation des ressources	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système		
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UD	8,54	2,62E-02	3,84	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,90E-04	0	1,14E-02	-2,32E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières - MJ/UD	6,22	0	-4,21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8,56E-02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD	14,8	2,62E-02	-3,62E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,90E-04	0	1,14E-02	-1,46E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UD	73,0	7,22	4,13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,08E-01	0	2,78E-01	-2,44
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières - MJ/UD	4,99	0	-3,94E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8,56E-02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD	78,0	7,22	4,09	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,08E-01	0	2,78E-01	-2,35
Utilisation de matière secondaire - kg/UD	1,27	0	6,36E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation nette d'eau douce - m ³ /UD	2,82E-02	3,93E-04	1,58E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5,87E-06	0	3,37E-04	2,02E-04

Utilisation des ressources	Etape de production	CATEGORIE DE DECHETS														
		Etape de construction			Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Déchets dangereux éliminés - kg/UD	4,71E-05	4,89E-05	5,45E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	7,30E-07	0	1,34E-06	1,01E-06	
Déchets non dangereux éliminés - kg/UD	1,07	1,36E-02	1,80E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	2,02E-04	0	1,81	7,10E-04	
Déchets radioactifs éliminés - kg/UD	1,10E-03	7,26E-07	5,54E-05	0	0	0	0	0	0	0	0	1,08E-08	0	1,33E-07	-2,01E-06	

Flux sortants	Etape de production	FLUX SORTANTS														
		Etape de construction			Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Composants destinés à la réutilisation - kg/UD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Matériaux destinés au recyclage - kg/UD	1,42E-01	0	6,74E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Matériaux destinés à la récupération d'énergie - kg/UD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Energie Electrique fournie à l'extérieur - MJ/UD	1,10E-02	0	2,72E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,77E-04	
Energie Vapeur fournie à l'extérieur - MJ/UD	1,49E-01	0	5,97E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,99E-04	
Energie Gaz et Process fournie à l'extérieur - MJ/UD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

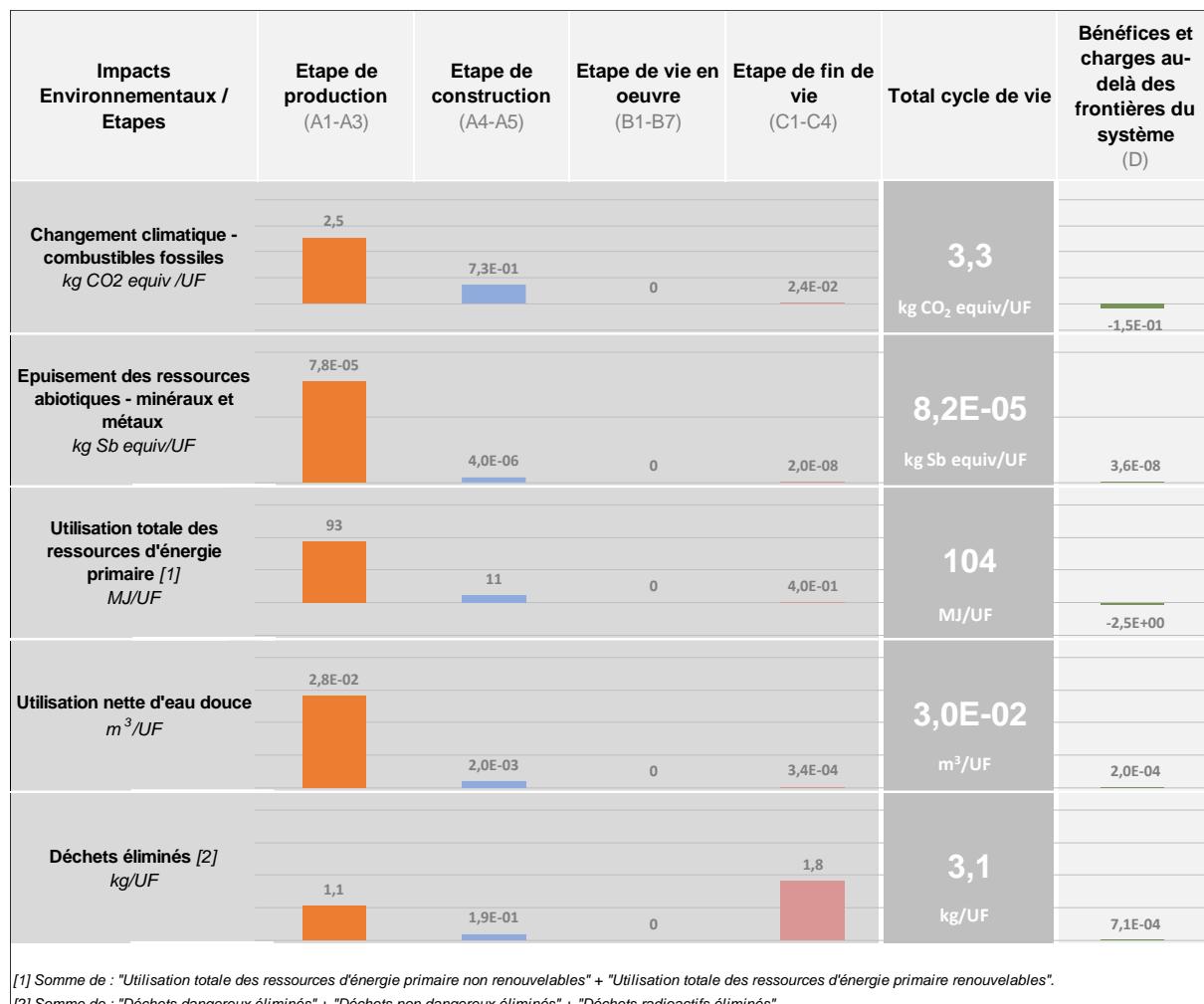
Impacts/Flux unité	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Impacts environnementaux						
Changement climatique - total - kg CO ₂ equiv/UD	2,42	1,21	0	1,47E-01	3,78	-2,48E-01
Changement climatique – combustibles fossiles - kg CO ₂ equiv/UD	2,53	7,25E-01	0	2,44E-02	3,28	-1,46E-01
Changement climatique - biogénique - kg CO ₂ equiv/UD	-1,16E-01	4,88E-01	0	1,23E-01	4,94E-01	-1,02E-01
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols - kg CO ₂ equiv/UD	1,36E-03	1,03E-04	0	2,81E-06	1,47E-03	6,98E-06
Appauvrissement de la couche d'ozone - kg CFC 11 equiv/UD	4,00E-08	1,48E-08	0	5,51E-10	5,53E-08	5,54E-10
Acidification des sols et de l'eau – mol H ⁺ equiv/UD	1,32E-02	2,28E-03	0	1,02E-04	1,56E-02	-1,57E-05
Eutrophisation aquatique, eaux douces – kg P equiv/UD	3,22E-05	2,60E-06	0	8,51E-08	3,49E-05	1,52E-06
Eutrophisation aquatique marine – kg N equiv/UD	3,48E-03	8,34E-04	0	1,57E-04	4,47E-03	7,85E-06
Eutrophisation terrestre – mol N equiv/UD	4,73E-02	9,07E-03	0	4,29E-04	5,68E-02	-3,06E-04
Formation d'ozone photochimique – kg NMVOC equiv/UD	1,13E-02	3,14E-03	0	1,74E-04	1,46E-02	-1,29E-04
Epuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux - kg Sb equiv/UD	7,77E-05	3,99E-06	0	2,00E-08	8,17E-05	3,58E-08
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles - MJ/UD	77,7	11,6	0	3,85E-01	89,6	-2,60
Besoin en eau - m ³ de privation equiv dans le monde/UD	1,02	7,52E-02	0	1,47E-02	1,11	9,30E-03
Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels						
Emissions de particules fines - Indice de maladies / UD	1,04E-07	4,88E-08	0	2,36E-09	1,55E-07	-4,07E-10
Rayonnements ionisants (santé humaine) - kBq de U235 equiv / UD	6,51E-01	3,41E-02	0	2,64E-04	6,85E-01	4,92E-04
Ecotoxicité (eaux douces) - CTUe / UD	19,0	4,57	0	8,67E-01	24,5	1,05E-01
Toxicité humaine, effets cancérogènes - CTUh / UD	2,72E-09	2,90E-10	0	7,38E-12	3,02E-09	-8,45E-12
Toxicité humaine, effets non cancérogènes - CTUh / UD	2,72E-08	5,64E-09	0	1,97E-10	3,30E-08	-9,24E-11
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols - Sans dimension / UD	53,1	3,14	0	5,85E-01	56,9	-5,11
Consommation des ressources						
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UD	8,54	3,87	0	1,18E-02	12,4	-2,32E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières - MJ/UD	6,22	-4,21	0	0	2,01	8,56E-02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD	14,8	-3,36E-01	0	1,18E-02	14,4	-1,46E-01

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

Impacts/Flux unité	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UD	73,0	11,4	0	3,85E-01	84,7	-2,44
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières - MJ/UD	4,99	-3,94E-02	0	0	4,95	8,56E-02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD	78,0	11,3	0	3,85E-01	89,7	-2,35
Utilisation de matière secondaire - kg/UD	1,27	6,36E-02	0	0	1,33	0
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0
Utilisation nette d'eau douce - m ³ /UD	2,82E-02	1,97E-03	0	3,43E-04	3,05E-02	2,02E-04
Catégories de déchets						
Déchets dangereux éliminés - kg/UD	4,71E-05	5,43E-05	0	2,07E-06	1,04E-04	1,01E-06
Déchets non dangereux éliminés - kg/UD	1,07	1,93E-01	0	1,81	3,07	7,10E-04
Déchets radioactifs éliminés - kg/UD	1,10E-03	5,61E-05	0	1,44E-07	1,16E-03	-2,01E-06
Flux sortants						
Composants destiné à la réutilisation - kg/UD	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés au recyclage - kg/UD	1,42E-01	6,74E-02	0	0	2,09E-01	0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie - kg/UD	0	0	0	0	0	0
Energie Electrique fournie à l'extérieur - MJ/UD	1,10E-02	2,72E-01	0	0	2,83E-01	1,77E-04
Energie Vapeur fournie à l'extérieur - MJ/UD	1,49E-01	5,97E-01	0	0	7,46E-01	3,99E-04
Energie gaz et process fournie à l'extérieur - MJ/UD	0	0	0	0	0	0

• Interprétation du cycle de vie



[1] Somme de : "Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables" + "Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables".

[2] Somme de : "Déchets dangereux éliminés" + "Déchets non dangereux éliminés" + "Déchets radioactifs éliminés".

Les impacts associés au changement climatique issus des combustibles fossiles sont principalement liés à l'étape de fabrication A3 ainsi qu'aux matières premières A1. En A3, la première source d'émission de gaz à effet de serre est due à la combustion de gaz naturel ainsi qu'aux émissions directes nécessaires au processus de fabrication. La production des matières premières verrières est la seconde contribution la plus significative en A1. Quant au transport du produit en A4, il s'agit d'une contribution secondaire par rapport au cycle de vie.

Une tendance similaire est visible pour l'épuisement des ressources abiotiques fossiles et l'utilisation des ressources d'énergie primaire liés aux consommations d'énergie (A3) et à la production des matières premières (A1).

La consommation d'eau visible à l'étape de production est liée à la consommation d'énergie (électricité) et à la production en A3.

Une tendance inverse est à observer sur les déchets non dangereux, majoritairement générés en fin de vie car le produit est enfoui intégralement. Les déchets non dangereux en phase de production sont d'ordre secondaire.

- Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation
-

Air intérieur

COV et formaldéhyde

Le classement sanitaire du produit Shedisol Perle 80 mm est A+ selon l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.



Le rapport de mesure, attestant ce classement sanitaire, est le rapport de Bureau Veritas N° C-210122-00577-001 du 07/03/2022 établi pour un produit de la même famille.

Attestation Zone Verte EXCELL



Le laboratoire indépendant EXCELL accrédité COFRAC (association chargée d'accréditer les laboratoires, organismes certificateurs et d'inspection) délivre l'attestation Zone Verte EXCELL. Cette attestation suit une procédure de qualification des produits de construction permettant d'identifier des produits à faibles émissions chimiques.

La gamme Shedisol est adaptée pour les bâtiments viticoles et répond aux critères de la certification EXCELL, à savoir :

- ✓ **Sans risque de dégradation** pour les produits entrant en contact avec une ambiance sensible (agroalimentaire, pharmacopée, produits sensibles...) ou une ambiance de vie (habitat, bâtiment tertiaire, lieu de travail), en contact indirect ou en ambiance confinée.
- ✓ **Absence de pesticides ciblés.**
- ✓ **Très faible émission de Composés Organiques Volatiles (COV).**
- ✓ **Non altération de la qualité organoleptique** d'une matière manipulée ou stockée en la présence du panneau de laine de verre.
- ✓ **Maîtrise de la qualité de l'air intérieur** des lieux de vie, d'habitats HQE ou de locaux d'industries agroalimentaires destinés à abriter des denrées sensibles.

L'attestation N° 233-54937, valide du 09/11/2023 au 09/11/2025, a été établie par le Laboratoire Excell pour ce produit.

Laines minérales et santé

➤ *Irritation mécanique des fibres*

Les fibres de laines minérales ne sont plus classées R38 pour l'irritation pour la peau depuis janvier 2009 (Directive 2009/2/CE) et n'ont donc plus aucun classement irritant. Les plus grosses de ces fibres (celles dont le diamètre est supérieur à environ 5 µm) peuvent, comme tout corps étranger, causer des démangeaisons. Ces démangeaisons sont des réactions mécaniques et non chimiques. Elles sont temporaires.

➤ *Classement cancérogène des fibres*

Les fibres constituant les laines minérales sont exonérées du classement cancérogène d'après : le Règlement sur le classement et l'étiquetage des substances et mélanges, le Règlement (CE) n° 1272/2008 et sa première mise à jour le Règlement (CE) n° 790/2009. Elles ont en effet passé avec succès les tests prévus par ce Règlement et leur biopersistence est inférieure aux valeurs définies dans la note « Q » de ce texte. Cette exonération est certifiée par l'EUropean CErtification Board (EUCEB - www.euceb.org).

L'EUCEB certifie que les fibres sont en conformité avec la note « Q » du Règlement (CE) n° 1272/2008. L'EUCEB garantit que les tests d'exonération ont été exécutés dans le respect des protocoles européens, que les industriels ont mis en place des procédures de contrôle lors de la fabrication des produits, que des tierces parties contrôlent et valident les résultats.

L'engagement des industriels vis à vis d'EUCEB consiste à :

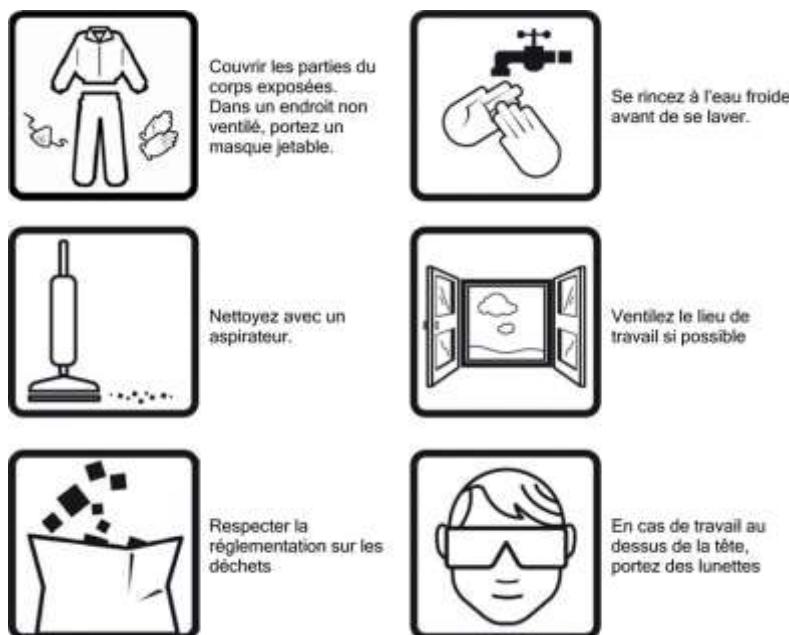
- Fournir un rapport d'essai établi par un des laboratoires reconnus par l'EUCEB, prouvant que les fibres satisfont à une des quatre conditions d'exonération prévues dans la note « Q » du Règlement (CE) n° 1272/2008,
- Se soumettre, deux fois par an, au contrôle de sa production par une tierce partie indépendante reconnue par EUCEB (prélèvements d'échantillons et conformité à l'analyse chimique initiale),
- Mettre en place les procédures de contrôle interne dans chaque usine.

Les produits répondant à cette certification sont reconnaissables grâce au logo EUCEB apposé sur les emballages :



➤ Mesures de sécurité lors de l'installation du produit

Les recommandations à suivre pour la mise en œuvre des matériaux isolants à base de laine minérale sont similaires à celles usuellement applicables à tout chantier et sont les suivantes :



Emissions radioactives

Aucun essai concernant la qualité sanitaire des espaces intérieurs n'a été réalisé.

Sol et eau

Sans objet car ce produit n'est en contact ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique ni encore avec les eaux de surface.

• Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

L'isolation des parois contribue à une ambiance saine et confortable, à l'augmentation de confort thermique en réduisant les effets de parois froides.

Munie d'un pare-vapeur elle évite tout risque de condensation dans les parois.

En isolant, les déperditions thermiques sont diminuées ce qui permet de maintenir une température d'intérieur confortable tout en consommant moins d'énergie.

Les laines minérales offrent par leurs processus de fabrication un large choix d'épaisseur et de résistance thermique. La conductivité thermique des laines minérales est comprise entre 0,030 W/mK et 0,040 W/mK.

Les caractéristiques thermiques R et d'aptitude à l'usage sont certifiés par ACERMI ce qui garantit la fiabilité des performances déclarées. Elles sont de plus, conformes au marquage CE selon la norme EN 13162+A1:2015 pour les produits manufacturés du bâtiment. Le numéro de certificat ACERMI du produit est : N° 03/018/212.

La laine minérale est imputrescible par nature et non hydrophile dans les usages en bâtiment. Elle ne retient pas l'eau et en cas de mouillage accidentel elle retrouve ses propriétés initiales après séchage.

La souplesse naturelle des produits et leurs dimensions permettent des mises en œuvre aisées, des découpes ajustées qui garantissent la performance thermique de la paroi réalisée par un calfeutrage parfait.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Les laines minérales sont par nature des produits efficaces en isolation et en correction acoustique. Leur souplesse et leur porosité ouverte en sont les raisons.

Pour les produits destinés au remplissage des cavités (cloison, doublage), la laine a un rôle amortisseur « Système masse-ressort-masse ». Elle est indépendante des parements.

Pour les produits destinés aux sols flottants ou aux complexes de doublage, la laine assure la liaison mécanique des parements.

Pour les produits destinés à la correction acoustique (plafonds décoratifs, revêtements muraux, ...) le coefficient d'absorption α_w permet de connaître l'aptitude à l'emploi.

Par les matières premières constitutives les exigences acoustiques et de sécurité incendie sont conjointement respectées.

Grâce à leur revêtement, les panneaux de laine de verre Shedisol donnent à la paroi des propriétés d'absorption acoustique pour les basses fréquences. Associés à des absorbants acoustiques plus traditionnels en laine de verre nu ou revêtu d'un voile de verre, ils permettent d'ajuster au plus précis les propriétés d'absorption recherchées sur toute la gamme de fréquence.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Afin d'avoir un maximum de luminosité dans les locaux, il est conseillé d'installer le Shedisol Alu et le Shedisol Lumière A2.

Le revêtement étanche à l'air du Shedisol évite son empoussièrement par effet de filtre. Ainsi, il conserve longtemps son aspect d'origine. Sa surface non rugueuse le rend particulièrement facile à nettoyer, avec une éponge mouillée par exemple.

La gamme de produits Shedisol est dotée de plusieurs couleurs :

	Facteur de réflexion diffuse (A ou D65)	L*	a*	b*	RAL Design	
	Perle	61 %	83,42	-0,38	-0,71	RAL 000 85 00
	Lumière A2	71 %	88,1	-0,88	-1,93	RAL 260 90 05
	Décor Noir	-	25,69	0,09	-0,63	RAL 000 25 00
	Alu	76 % ¹⁰⁾				

L* = La luminance exprimée en pourcentage (de 0 pour le noir à 100 pour le blanc)

a* = Gamme de couleur allant respectivement du vert au rouge et allant de -120 à +120

b* = Gamme de couleur allant du bleu au jaune avec des valeurs allant de -120 à +120

¹⁰⁾Combinaison de réflexion et de diffusion

Facteur de réflexion diffuse = intensité lumineuse diffusée par l'échantillon éclairé sous un angle de 8° - rapports LNE P194255 & P133820.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Non testé.

- **Informations additionnelles**

Système de management de l'environnement

Saint-Gobain Isover a fait certifier son système de management de l'environnement, selon la norme ISO 14001, de la qualité (ISO 9001) et de l'énergie (ISO 50001). Les certifications ISO 9001 et ISO 14001 couvrent la conception, la production, la vente et la livraison de produits isolants en laine minérale.

La certification ISO 50001 couvre la conception, la production et la livraison des produits.

